

LA LETTRE HEBDOMADAIRE DE DEBORAH

Publié par **RABBI DOVID OSTROFF chelita**

basé sur les cours donnés par

PIRAHÉ CHOCHANAN
Une réalisation de
Chema Yisrael Torah Network

développés par le groupe
du projet Shoulkhan Haroukh

Ces règles ont été montrées par Rabbi Ostroff au Gaon HaRav Moche Sternbuch, chelita

Traduction Bernard Brajzblat sous le contrôle du Rav A.Sénior de Créteil



**Chabbath
'Hayé Sarah
5770**

**14 Novembre 2009
Volume VIII – Lettre 4
27 'Hechvane 5770**

Hil'hoth Bera'noth XVI: Soupes & jus de fruits (suite).

Dans la dernière Lettre, nous avons présenté les opinions de différents *Richonim* (Sages de la 1^{ère} génération ayant vécu dans la 1^{ère} moitié du 2^{ème} millénaire) et nous allons maintenant présenter la *hala'ba lemaassé* (règle à appliquer). Ce qui suit a pour but de nous familiariser avec la *hala'ba*, mais au vu de la complexité de ce sujet, il vaut mieux considérer cela comme un guide permettant de savoir quoi demander à une autorité religieuse compétente.

Il y a plusieurs années, on a interrogé un *possek* (autorité rabbinique) reconnu sur la *bera'ba* à réciter avant de consommer une soupe et il répondit de façon étonnante qu'il récitait toujours des *bera'both* sur les plats d'accompagnement précédents pour couvrir les ingrédients de la soupe (il prenait par exemple, une pâtisserie sur laquelle il récitait "*boré miné mezonoth*" ("créateur de toutes sortes de nourritures" bénédiction récitée avant la consommation d'une pâtisserie à base de céréales) pour s'acquitter des céréales pouvant se trouver dans la soupe, un légume pour "couvrir" les légumes de la soupe et récitait la *bera'ba* "*chébakol*" sur une boisson pour la soupe elle-même).

C'est la méthode la plus sûre, mais elle n'est pas toujours applicable et c'est pourquoi nous allons détailler maintenant les *hala'both* régissant les *bera'both* à réciter.

Ce qui suit est tiré du ספר (livre) פרק יז סעיף לט "שערי הברכה" et פרק יב "וזאת הברכה". Le *Choul'han Arou'h HaRav siman 202:12* constitue une autre source intéressante sur ce sujet.

Les conditions suivantes doivent être réunies pour pouvoir réciter la *bera'ba boré péri haadama* ("créateur des fruits de la terre" bénédiction récitée avant la consommation d'un légume) avant de consommer une soupe.

- 1) Le légume doit habituellement être consommé cuit et non cru. ¹
- 2) Les légumes doivent avoir été cuits avec l'intention de consommer les légumes et la soupe. ²
Le liquide ne doit pas servir qu'à la cuisson des légumes (comme par exemple l'eau de cuisson des pâtes que l'on ne boit pas) et les légumes ne doivent pas servir qu'à parfumer un bouillon. ³
- 3) Les légumes doivent rester reconnaissables après la cuisson. ⁴
- 4) Une viande ou un poulet bouilli en même temps que des légumes a la préséance et avant de consommer une telle soupe, il convient de réciter la *bera'ba chébakol*. ⁵ Toutefois, selon la quantité de légumes consommée, il peut être nécessaire de réciter également *haadama*.
- 5) Si le goût de la soupe provient plus d'épices que de légumes, on récitera la *bera'ba chébakol*. ⁶

En fonction de ce qui précède, on peut établir qu'avant de consommer une soupe ayant un goût prononcé de légumes et dont les légumes peuvent être indifféremment consommés dans la soupe ou séparément, il convient de réciter la *bera'ba haadama* et cela, même si les légumes en ont été retirés pour être consommés à part.

Il faut noter que selon Rav Chlomo Zalman Auerbach *zatsal*, les légumes de nos jours ne sont plus suffisamment goûteux pour parfumer une soupe, ⁷ mais cela dépend probablement de leur fraîcheur ou de leur quantité.

Soupe de pois : si les pois se sont dissous, on récitera "*chébakol*" car la 3^{ème} condition n'est pas remplie, même si quelques pois sont restés intacts.

Soupe de légumes : si les légumes sont entiers et non mixés, on récitera "*haadama*".⁸

Soupe de légumes avec de la viande : on récitera "*chébakol*".

Soupe de légumes avec des morceaux de viande et beaucoup de légumes : on dira "*haadama*" avant de consommer les légumes, ce qui inclura le bouillon et s'il y a un bon morceau de viande, on récitera "*chébakol*".⁹

Soupe à l'oignon : si les oignons ne servent qu'à parfumer la soupe mais ne sont pas consommés, on récitera "*chébakol*". Si le goût des oignons dans la soupe est très prononcé et s'ils sont également consommés, on récitera "*haadama*" (même en ne buvant que le bouillon).

Soupe de tomates : on récitera "*chébakol*" puisque les tomates sont généralement décomposées.¹⁰

Soupe de tomates avec du riz : si le riz est majoritaire, on ne récitera que "*mezonoth*". S'il y a peu de riz, il est tafel dans la soupe et on ne récitera que "*chébakol*".¹¹

Soupe de champignons : on récitera de toutes manières "*chébakol*" puisque c'est cette *bera'ha* qui est récitée avant de consommer des champignons frais.

Soupe de haricots : il semble que les haricots ne donnent pas beaucoup de goût à une soupe. On récitera donc "*chébakol*". S'il y en a une grande quantité et qu'ils sont consommés avec la soupe, ils sont considérés comme constituant l'ingrédient principal de la soupe, on récitera "*haadama*" ce qui couvrira également la soupe.

Soupe de pommes de terre : les pommes de terre n'ont pas davantage de goût et la même règle s'applique.

Soupe de maïs : le maïs parfume énormément une soupe et si les cinq conditions sont remplies, on récitera "*haadama*". Si l'on a uniquement ajouté du maïs déshydraté ou en poudre, on récitera "*chébakol*" sur le bouillon, mais si l'on consomme une bonne portion de maïs avec la soupe, on ne récitera que "*haadama*" ce qui couvrira également la soupe.

Soupe aux pâtes : si les pâtes sont cuites dans la soupe, il y a un *safeke* (doute) pour celui qui consommera la soupe sans les pâtes entre les *bera'both* de "*mezonoth*" et de "*chébakol*". Celui qui prend une soupe dans laquelle les pâtes sont majoritaires ne récitera que "*mezonoth*". Si les pâtes ne sont pas majoritaires, on récitera "*mezonoth*" sur les pâtes et "*chébakol*" sur le bouillon.¹² S'il y a très peu de pâtes dans la soupe, on ne récitera que "*chébakol*".

[1] D'après le *Michna Beroura* 202:52. Dans *שערי ברכה* note de bas de page 82, il s'interroge pour savoir si le légume est essentiellement consommé cuit ou s'il suffit qu'il soit cuit ou cru.

[2] D'après le *Michna Beroura* 205:8-10.

[3] Voir aussi le *Choul'han Arou'h Harav* 202:12

[4] D'après le *Biour Hala'ha* 202:10 ע"ה ד"

[5] *Siman* 205:2 & *Michna Beroura* 13

[6] *Michna Beroura* 205:12. Cela signifie que le bouillon n'a pas un goût de légumes très prononcé.

[7] וזאת הברכה פ"ב

[8] Même si les légumes ont été retirés.

[9] שערי הברכה פרק כ"ג עמ' תריד

[10] שערי הברכה פרק כ"ג עמ' תרטו

[11] *Ibid*

[12] Il n'est pas simple de déterminer quelle est la 1^{ère} *bera'ha* à réciter. Voir וזאת הברכה פ"ב

Suite la semaine prochaine

Un mot sur la *paracha* '*Hayé Sarah*.

Le *passouk* (verset) précise que "une fois que les chameaux eurent bu, Eliezer donna les bijoux à *Rivka* (Rébecca)". Pourquoi ne lui les donna-t-il pas au moment où elle lui dit qu'elle abreuverait également les chameaux ?

Selon le *Sforno*, il voulait vérifier si elle attendrait une récompense pour son geste et c'est pourquoi il la laissa aller au bout de son acte de *'hessed* (bonté). Quand il constata qu'une fois fini, elle s'apprêtait à partir sans même attendre un mot de remerciement, il comprit qu'elle était sans doute la bonne personne (*Rav Pinkus zatsal*).

A la mémoire de Beillo *bass Meïr LEMMEL* (27 '*Hechvan*),
Chlomo ben Meyer Its'hak BLIBAUM (29 '*Hechvan*) & *Messod Elie ELBAZ* (27 '*Hechvan*)

Vous pouvez recevoir et diffuser cette lettre en contactant:

Association Déborah-Guitel, 4, rue des Archives 94000 – CRETEIL 01.43.99.03.07

e-mail: deborah-guitel@club-internet.fr site: www.deborah-guitel.com

Vous pouvez **dédier** une de nos lettres à la **mémoire** ou à l'attention d'un de vos proches

Note: Le but de ces publications est de clarifier les sujets traités et non pas de rendre des décisions halakhiques. Nous attirons l'attention de chacun sur les questions pratiques importantes que peuvent soulever ces sujets. On devra consulter une autorité compétente pour recevoir une décision appropriée.

Important : Ne pas transporter **Chabbath** et ne pas jeter mais déposer dans une **Gueniza**